

Libres propos sur le devenir des espaces boisés du sud de la Méditerranée

Eclairer le futur, ou du moins tenter de le faire dans un domaine donné est un exercice utile pour tous les décideurs et acteurs concernés et plus généralement pour tous ceux qu'intéressent les questions qui s'y rapportent. L'exercice de prospective peut être particulièrement élaboré et détaillé, s'appuyant sur des informations recueillies ou créées à cette seule fin, utilisant des outils plus ou moins sophistiqués (modèles, simulations,...) et proposant des scénarios aboutissant à des situations différentes à l'horizon de référence.

On peut aussi définir des scénarios de façon plus empirique, et moins précise. C'est ce type de travail qu'a réalisé Henri Marchand dans le cadre du

«Plan Bleu» et qui fut publié en 1990 sous le titre «Les forêts méditerranéennes - Enjeux et perspectives». Le devenir des forêts méditerranéennes à l'horizon 2025 y était esquisonné suivant les cinq scénarios du «Plan Bleu», trois «tendanciels» - «prolongement des tendances actuelles», «aggravation des tendances négatives» et «scénario tendanciel modéré»- et deux autres dits alternatifs, supposant une volonté organisée de modifier le cours des choses- «développements nationaux plus autocentrés» et «regroupement des pays et développement des échanges intra-régionaux».

On peut enfin, se limiter à réunir un certain nombre d'observations censées être pertinentes, notamment sur les facteurs d'évolution, pour permettre de mieux imaginer le ou les futurs possibles. C'est ce qui est proposé dans ce court article, sur le devenir des espaces boisés du Sud de la Méditerranée, avec la modestie qu'imposeront entre autres, les grandes incertitudes sur l'évolution des pays concernés.

Les facteurs d'évolution de l'Etat boisé au Sud de la Méditerranée

Le milieu physique et les conditions climatiques actuelles au Sud de la Méditerranée ainsi que leur incidence sur la végétation ligneuse naturelle ou artificielle sont des éléments bien connus des lecteurs de *Forêt Méditerranéenne* et nous ne nous y attarderons donc pas. Elles sont ce qu'elles sont, d'une sévérité inégale suivant les régions. Il se pourrait -mais les hypothèses varient considérablement à ce sujet- que le climat de la planète se modifie, que les aires de répartition des espèces évoluent elles aussi, et que la capacité de résilience des formations végétales s'en trouve affectée. Nous pensons qu'il est raisonnable de penser qu'à l'horizon 2030 l'incidence du changement climatique sur l'état boisé au Sud de la Méditerranée sera encore mineure par rapport à celle des

* Ingénieur général
Conseil général du GREF
251, rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15

facteurs anthropiques. Car, dans cette partie du monde, et à ce moment précis de l'histoire, c'est bien l'homme qui, par l'impact direct ou indirect de ses activités sur le milieu, détermine l'évolution des espaces boisés.

Dans tous les pays du monde, l'évolution des surfaces boisées sous l'effet de l'action de l'homme en fonction du temps peut être représentée de façon schématique par une courbe en S renversé (sigmoïde), avec plusieurs phases : phase de réduction accélérée, phase de réduction ralentie, palier, puis phase de reprise ou reconstitution. Les pays du Sud de la Méditerranée apparaissent actuellement dans la phase de réduction ralentie, avec leurs surfaces boisées continuant à diminuer.

Comme dans une majorité des pays, cette réduction des surfaces boisées par défrichement, ou déforestation au sens strict, se double d'un appauvrissement plus ou moins fort d'une partie des surfaces restantes par suite des surexplorations de toutes sortes. Appauvrissement qui affecte la santé, la vitalité et la capacité de régénération des écosystèmes forestiers. L'aggravation de ces processus de dégradation peut aboutir à la disparition complète de l'état boisé et accroître ainsi la déforestation proprement dite.

Alors que dans la majorité des pays en développement, les défrichements constituent la part la plus grave de l'évolution négative de l'état boisé, dans les pays du Sud de la Méditerranée celle-ci se caractérise surtout par les processus de dégradation, qui affectent la majeure partie des peuplements. Ce sont les usagers qui vivent dans ou à la périphérie des espaces boisés qui en sont les acteurs objectifs. En disant cela l'intention n'est évidemment pas de les diaboliser mais bien de faciliter l'identification des vrais remèdes. On peut déjà tirer au moins deux enseignements utiles de cette constatation à savoir :

- que l'augmentation du nombre des riverains de la forêt -en grande majorité ruraux- est un paramètre essentiel du devenir des espaces boisés ;
- et qu'il ne peut y avoir maintien ou accroissement en quantité et qualité des



Photo 1 : En Tunisie, à Zilia près de Bizerte (1999) la population est impliquée directement dans le cadre d'une opération pilote de développement intégré

Photo D.A.

espaces boisés sans une participation des riverains à leur gestion et leur intéressement aux bénéfices de celle-ci.

Cependant, dans les pays du Sud de la Méditerranée, les choses se compliquent du fait que les populations rurales ne sont pas tout à fait les seules en cause. Les populations citadines «pèsent» aussi sur les forêts : par leurs besoins en bois-énergie, certes, encore qu'ils soient relativement plus faibles que ceux des citadins des pays en développement plus pauvres dont la demande en énergie domestique est couverte majoritairement par le bois (par exemple pays de la zone soudano-sahélienne) ; mais surtout par leur consommation des produits de l'élevage des bovins, ovins et caprins, et par les formes extensives de cet élevage qui exercent une pression croissante sur les espaces boisés. Dans chaque pays d'Afrique du nord, plusieurs millions de moutons sont abattus pour la seule fête religieuse de l'Aïd-el-Kebir. L'augmentation du bétail se traduit, non seulement par l'accroissement des têtes par unité de surface, mais aussi par d'autres phénomènes tels que l'allongement de la période d'utilisation de la forêt par les pasteurs transhumants dans les zones forestières de l'intérieur. Dans ce contexte, certains efforts faits pour soulager la forêt de la pression accrue du bétail trouvent rapidement leurs

limites : ainsi la création de périmètres d'amélioration pastorale à la périphérie des massifs forestiers aboutit souvent à l'accroissement du nombre de têtes de bétail dans l'ensemble de la zone sans vraiment réduire le nombre d'animaux pâtrissant en forêt.

La participation et l'intéressement des populations rurales à la gestion des espaces boisés se développeront de plus en plus du fait de l'évolution inéluctable vers la décentralisation du pouvoir dans chaque pays. Il devient de moins en moins possible pour les autorités nationales d'imposer aux populations rurales, sans négociation et sans contrepartie, un certain nombre de contraintes et de modifications à leurs modes d'utilisation des espaces boisés ; et cela, même si les surexplorations de toutes sortes -surpâturage de la strate herbacée, broutage de la régénération et des parties accessibles aux animaux des ligneux, émondages excessifs, écimages, surconsommation de glands, etc...- entraînent déjà une dégradation du milieu et, dans les zones les plus sèches, des phénomènes de désertification, aggravant les conditions de vie des populations riveraines et compromettant à plus ou moins long terme leur maintien sur place.

La surexploitation des espaces boisés n'entraîne pas seulement une dégradation in situ, mais aussi des phénomènes d'envasement des barrages et d'alluvionnement et d'inonda-

tion à l'aval. Des actions de défense et restauration des sites, incluant des boisements ou reboisements sont indispensables en amont. Cependant elles limitent, au moins temporairement, l'utilisation des terres concernées par les riverains. Aussi, la préparation, la mise en oeuvre et le suivi de ces travaux doivent-ils se faire avec la participation des populations locales si l'on veut qu'ils réussissent. C'est évidemment beaucoup plus facile à dire qu'à faire.....

Par ailleurs, la pérennité des actions de gestion et de restauration forestières ne pourra être assurée que si la diminution des revenus des usagers provenant des limitations imposées à leur utilisation des espaces boisés fait l'objet d'une compensation en espèces ou en nature versée à chacun d'entre eux. A cet égard il est important que le décideur ne se limite pas à intéresser les seules collectivités territoriales censées représenter les usagers, mais traite directement avec ces derniers. Dans beaucoup de pays en développement, les projets dits de foresterie communautaire qui ont réussi sont ceux qui ont permis aux usagers eux-mêmes -paysans et pasteurs essentiellement- de bénéficier directement d'une partie suffisante du produit de l'utilisation des forêts, ou des compensations offertes aux limitations de jouissance.

Dans l'analyse de la situation et de l'évolution des espaces boisés méditerranéens, qu'ils soient au nord, au sud ou à l'est, il importe de bien distinguer entre les zones littorales urbanisées, qui concentrent une partie importante de la fréquentation touristique, et les zones de l'arrière-pays plus pauvres, essentiellement rurales, qui incluent la grande majorité des espaces boisés et des parcours. Les forêts qui restent dans les zones littorales sont encore plus exposées non seulement aux défrichements (mitage) par le développement des agglomérations et des infrastructures, mais aussi aux surexplorations de toutes sortes liées aux besoins de populations en accroissement exponentiel (notamment augmentation de la pression animale et des besoins en bois combustible) auxquels s'ajoute une fréquentation accrue. Les zones de

l'intérieur sont les plus étendues mais les conditions physiques et climatiques y sont en général les moins favorables (zones montagneuses et/ou arides et semi-arides). Leur poids démographique, économique et politique étant plus faible que celui des zones littorales, les programmes d'aménagement et de développement qui devraient leur être destinés ne sont pas prioritaires dans l'attribution des crédits publics. Entre les problèmes immédiats ou à très court terme des zones littorales, et les problèmes des zones de l'intérieur dont l'aggravation est atténuée par l'exode rural et dont les conséquences négatives les plus graves ne se feront sentir que dans le moyen ou le long terme, les décideurs donnent la priorité tout naturellement à la solution des premiers.

Eléments d'appréciation du devenir des espaces boisés au sud de la Méditerranée

Après cette revue trop rapide de quelques aspects caractérisant la situation actuelle et ses déterminants, comment peut-on tâcher d'appréhender ce que pourra être la situation des espaces boisés du Sud de la Méditerranée dans les trente prochaines années ?

On abuse souvent du procédé qui consiste à prétendre, dans n'importe quel domaine, que l'on se trouve à une période charnière, ou qu'il sera bientôt trop tard. Dans le sujet qui nous intéresse, il semble bien pourtant que les cinq à dix prochaines années vont être cruciales. Il existe encore -dans deux pays sur trois au moins, et à la différence de ce qui se passe dans la grande majorité des pays en développement- un domaine forestier géré de façon plutôt intensive et dont le défrichement et la dégradation sont freinés par un dispositif institutionnel et des mécanismes réglementaires répréhen-

sifs ou incitatifs qui fonctionnent plutôt bien. Une chose importante pour l'avenir et de tirer le meilleur parti de cet acquis en le faisant évoluer et en le complétant de la manière la plus appropriée.

Il convient cependant de relativiser l'impact de ce que peuvent faire seuls les forestiers, avec les moyens institutionnels et autres à leur disposition, pour enrayer l'érosion du patrimoine boisé dans chacun des pays concernés. Ce qu'il advient aux espaces boisés, comme nous le savons, n'est pas tant le fait de décisions et de dispositions prises dans le domaine forestier, mais bien plus, sinon essentiellement, des politiques adoptées dans des secteurs connexes -démographie, énergie, agriculture, élevage, etc.... Ce qui com-

plice bien sûr la tâche de prospective ou de prévision des forestiers, et rappelle, s'il en était besoin, qu'il n'existe de salut que dans une recherche pluridisciplinaire des solutions à apporter aux problèmes des espaces boisés.

Les stratégies sectorielles et « transsectorielles » qu'adopteront les pays du Sud de la Méditerranée s'inscriront dans des politiques générales de développement socio-économique plus ou moins volontaristes et plus ou moins cohérentes et pérennes. La classification des scénarios du « Plan Bleu », distinguant entre scénarios tendanciels (moins volontaristes) et alternatifs (plus volontaristes) apparaît pertinente. L'évolution générale au niveau mondial que nous connaissons aujourd'hui à la fois vers plus de libéralisme au plan économique, et plus de démocratisation au plan politique, risque d'être durable. Dans ce contexte le futur le plus vraisemblable des espaces boisés du Sud de la Méditerranée dérivera pour une grande part de scénarios tendanciels. Et devrait, en particulier, se caractériser moins par des programmes de prévention des risques naturels provenant d'une dégradation du couvert boisé (envasement et rupture des barrages, inondations, ensablements, etc....) que par des actions de réparation des dégâts causés.

«Plutôt prévenir que guérir» : l'histoire nous montre malheureusement que cette devise frappée au coin du plus élémentaire bon sens n'est que très rarement mise en œuvre en matière de risques naturels, notamment lorsque l'essentiel des efforts des pays est tendu vers le développement économique. C'est le cas actuellement pour les pays du Sud de la Méditerranée, où les conséquences négatives de la dégradation du couvert boisé n'affectent pas la majorité des habitants, ou ne sont pas perçues par eux comme menaçant, même à terme, leur bien-être.

Il est tentant de dresser un parallélisme entre la situation actuelle des pays du Sud de la Méditerranée et celle qu'ont connue des pays du Nord, comme l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal, dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle et la première moitié du 20^{ème} siècle. Et d'imaginer le futur forestier des premiers à l'aune de ce qui s'est passé dans les seconds. Certes des similitudes existent : densité humaine et pression pastorale fortes dans les zones de l'intérieur, priorité donnée au développement économique, industriel et urbain, etc,... Cependant, outre des conditions physiques, climatiques et économiques dans l'ensemble plus défavorables dans les pays du Sud que chez leurs voisins du Nord, de grandes différences existent entre les contextes démographiques, économiques et politiques au Nord il y a 60 à 150 années et au Sud aujourd'hui, différences qui interdisent de pousser trop loin les analogies. Sur le plan démographique, l'espérance de vie était moindre, les taux d'accroissement plus faibles et leurs effets atténusés par une émigration plus forte. Au plan économique, une industrialisation plus rapide facilitait l'exode rural, et aboutissait dans certaines campagnes à une stabilisation ou même une réduction de la population rurale. Au plan politique des régimes centralisés et autoritaires - jusqu'à dans les années 40 et parfois au-delà pour l'Espagne, l'Italie et le Portugal- imposaient aux ruraux à la fois des limites à leur utilisation des espaces boisés et l'aliénation des terres de parcours pour des opérations de boisement à des fins de protection. Enfin au plan culturel, on ne saurait

trop insister sur l'importance de l'élevage et du pâturage extensif dans la tradition des peuples du Sud de la Méditerranée.

Le contexte de l'évolution des espaces boisés du Sud de la Méditerranée devrait donc se caractériser dans les décennies à venir par :

- une pression humaine et animale continuant à croître, à un rythme qui pourrait toutefois se ralentir ;
- une participation accrue des usagers à la gestion forestière (qui devient ainsi plus complexe à mettre en œuvre) allant de pair avec la décentralisation et la démocratisation ;
- une priorité donnée au développement des zones littorales et d'agriculture riche ;
- une évolution vers le libéralisme politique et économique, avec des actions publiques concentrées sur la réparation des dégâts dus à la dégradation de la couverture boisée, et éventuellement la re-création de ressources forestières, et des programmes limités en matière de prévention.

Dans un tel contexte, l'évolution des espaces boisés dans les trente prochaines années pourrait se caractériser par :

- la continuation du grignotage (évalué très approximativement par la F.A.O. à 1,1% par an actuellement), qui aboutirait en 30 ans à une réduction des surfaces actuelles d'environ 28%, chiffre auquel il faudrait ajouter plusieurs pour cent provenant de l'élimination du couvert boisé, comme phase ultime des processus de surexploitation ;
- des boisements ou reboisements (outre les régénération artificielles des forêts existantes) visant à la restauration d'une couverture forestière en amont des bassins versants pour lutter contre les inondations, ou dans les zones arides pour lutter contre les effets de la désertification, notamment ensablement des terres arables et des agglomérations ; cette re-création de l'état boisé se faisant à un rythme difficile à estimer mais qui devrait croître avec l'accroissement de la fréquence et de la gravité des dommages subis par les hommes, leurs habitations, leurs infrastructures et leurs cultures ; et sans doute avec plus d'essences locales que par le passé, et à vocation

non seulement de protection, mais aussi de production de fourrage et de bois combustible ;

- enfin des boisements, mais surtout des reboisements, sur un nombre limité de sites pour l'approvisionnement d'installations industrielles de panneaux ou de pâte à papier avec des essences exotiques (eucalyptus) à croissance rapide.

Ce que peut donner cette évolution en termes de surface totale, de distribution géographique, de santé, de vitalité et de diversité biologique des peuplements forestiers nécessiterait des études approfondies qui restent à faire.

Conclusions

Au terme de ces libres propos sur le devenir des espaces boisés du Sud de la Méditerranée, l'auteur voudrait rendre hommage aux gestionnaires forestiers des pays concernés. Le mandat qui leur a été confié par leur collectivité nationale est de conserver et gérer les espaces boisés. On a vu dans quel contexte difficile et peu propice à l'exercice de ce mandat il leur faut servir. Ils sont pris entre ce devoir de gestion durable du patrimoine boisé et le maintien du bien-être des populations locales, lequel dépend en partie de la surexploitation de ce patrimoine. Pour respecter à la lettre leur mandat, il leur suffirait de se limiter aux tâches classiques de police et d'aménagement forestiers. A l'inverse pour se faire bien voir des communautés locales, ils pourraient en bons démagogues laisser s'aggraver la surexploitation des ressources naturelles. Entre ces deux manières d'agir la voie est plus étroite qu'on ne le croit généralement, et ils tâchent tant bien que mal de la suivre. Il est facile pour les observateurs extérieurs et les gestionnaires des autres secteurs de leur «faire la morale». Mais ce n'est pas de cela dont ils ont besoin, mais bien de solutions pratiques pour aborder efficacement les problèmes difficiles auxquels ils sont confrontés, et aussi de moyens suffisants pour la mise en œuvre de ces approches participatives, grandes consommatrices de temps et d'énergie.

J.-P.L.